



DEMANDE DE CHANGEMENT
 DEMANDE DE PROLONGATION DE PERIODE DE TRAVAUX
 SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAUTAIRE



Article 36.4 du Règlement de Voirie Communautaire du 20/12/2018

N° de l'Accord Technique :
 N° de la Permission de Voirie :
 N° de l'arrêté :

Hôtel de Ville
 B.P. 20931
 66931 Perpignan Cedex
 Tél. 04 68 66 30 66

Direction du Cadre de vie
 Division Voirie
 Tél. 04 68 66 30 92
 Fax : 04 68 66 31 05
 autorisationvoirie@mairie-perpignan.com

A - A LIRE ATTENTIVEMENT

Cette demande devra parvenir dans un délai de **7 jours ouvrés** avant la date limite de fin d'occupation du domaine public communautaire accordée à :

Communauté Urbaine - Service gestionnaire - DIRECTION DU CADRE DE VIE - Division Voirie

Tél : 04.68.66.30.92 Mail : autorisationvoirie@mairie-perpignan.com

B - INTERVENANT - MAITRE D'OUVRAGE

Présentée par :

Demeurant à :

Ville : Code postal :

Téléphone : Mobile/Urgence : / Fax :

Nom du responsable : Courriel :

C - INTERVENANT - ENTREPRISE

Présentée par :

Demeurant à :

Ville : Code postal :

Téléphone : Mobile/Urgence : / Fax :

Nom du responsable : Courriel :

D - TRAVAUX

Nature des travaux :

N° processus / N° d'affaire :

Lieu des travaux :	N°	ADRESSE

Date et durée autorisées :

Date de début : Date de fin : Durée : (jours/mois) **NUIT :**

Nouvelles dates et durée souhaitées :

Date de début : Date de fin : Durée : (jours/mois) **NUIT :**

Motif de la demande :

E - SIGNATURE

A

Le

Le Maître d'Ouvrage,

CADRE RESERVÉ A L'ADMINISTRATION DATE D'ARRIVÉE N° CHANTIER : N° DOSSIER : N° DE LA PV : TECHNICIEN :
--